

## Un peu de vocabulaire btp

**Acrotère** : Muret constituant un relevé en périphérie des terrasses.

**Adduction d'eau** : Canalisations permettant le branchement au réseau public de distribution d'eau potable.

**Adoucisseur d'eau** : Appareil permettant de rendre l'eau moins calcaire.

**Aérothermes** : Appareils de chauffage diffusant de l'air chaud dans la pièce à chauffer.

**Agrégats** : Eléments minéraux entrant dans la composition des bétons ou des mortiers (sable, gravillons, cailloux)

**Air frais** : Désigne l'air neuf, en provenance de l'extérieur, destiné à renouveler l'air vicié à l'intérieur du bâtiment.

**Aisselier** : Pièce oblique assurant la rigidité de l'angle formé par la panne faîtière et le poinçon. De manière générale, on appelle aisselier toute pièce destinée à renforcer un assemblage de charpente.

**Allège** : Partie du mur située entre le sol et le bas d'une fenêtre.

**Appui** : Pièce basse du dormant d'une menuiserie venant s'appuyer sur la maçonnerie (pièce d'appui). Partie inférieure de la maçonnerie recevant la fenêtre.

**Arbalétrier** : Elément rampant support des pannes, il fait partie de la ferme qui structure la charpente d'une toiture.

**Ardoises** : Feuilles de schiste minces et légères employées en couverture. Utilisables pour des toits dont la pente peut varier de 20% à la verticale.

**Arêtier** : Ligne en saillie formée à la jonction de deux pans de toiture.

**Armatures** : Structures en acier incorporées au béton permettant de donner aux ouvrages en béton armé leur résistance aux efforts de flexion et de traction.

**Assainissement** : Réseau de collecte et d'évacuation des eaux vannes, eaux usées et eaux pluviales.

**Autoporteur** : Se dit d'une structure assurant sa propre stabilité sans être reliée à d'autres ouvrages.

**Auvent** : Ouvrage en saillie en façade (toiture ou dalle) situé généralement au dessus des portes d'entrée.

**Bacs métalliques** : Eléments métalliques en acier, bacs autoporteurs utilisés en couverture sur charpentes ou en supports d'étanchéité.

**Baie** : Ouverture dans un mur fermée par une fenêtre. La baie est dite libre lorsqu'elle ne reçoit pas de menuiserie.

**Balcon** : Dalle accessible en saillie sur une façade et protégée par un garde corps.

**Balustrade** : Garde corps composé de balustres (éléments tournés en pierre ou en bois),

disposé en périphérie de balcons et terrasses.

**Bardage** : Revêtement de finition des façades monté sur ossature. Il peut être constitué de plaques de métal, de pierre, de bois...

**Bardeau** : Eléments de bois ou d'asphalte recouvrant toitures et murs exposés aux intempéries.

**Bastaing** : Grosse pièce de bois de section rectangulaire utilisée pour la construction de la charpente.

**Bâtiment performant** : Bâtiment considéré efficace au point de vue énergétique.

**Bâtiment vert** : Bâtiment intégrant un souci d'impact négligeable sur l'environnement, durant sa construction et après sa mise en service.

**Béton** : Matériau de construction composé d'agréats (sable, gravier, cailloux) et d'un liant (ciment).

**Béton Armé** : Béton incorporant une armature en acier lui conférant sa résistance aux efforts de flexion et de traction.

**Béton cellulaire** : Béton non armé léger comportant de multiples petites bulles qui lui confèrent de bonnes qualités d'isolation thermique.

**Béton précontraint** : Béton armé dont les armatures sont mises en tension avant coulage. Le béton est mis en compression par les tiges d'acier.

**Boisseau** : Eléments préfabriqués permettant le montage, par emboîtement, de conduits de cheminée ou de ventilation.

**Bow - window** : Ouvrage vitré en avancée sur une façade.

**Briques** : Eléments de construction préfabriqués à base d'argiles. Elles peuvent être pleines ou creuses.

**Cadastre** : Les documents cadastraux sont des documents administratifs permettant d'identifier les propriétés de chaque commune. Ils peuvent être consultés en mairie. (Plans parcellaires)

**Calorifuge** : Isolant thermique résistant aux hautes températures.

**Carreau de plâtre** : Elément industriel rectangulaire constitué de plâtre utilisé pour la construction de cloisons.

**Carrelage** : Composition d'éléments géométriques jointifs formant revêtement de sol. (Terre, cuite, pierre, grès...)

**Certificat d'urbanisme** : Document administratif devant être demandé avant toute mutation de terrain au maire de la commune concernée. Il indique notamment si le terrain peut être affecté à la construction, les limitations éventuelles au droit de propriété, et l'état de desserte des lieux par les réseaux publics. Ce document est valable 18 mois maximum.

**Chaînage** : Ceinture en métal ou en béton reliant les murs porteurs et évitant leur écartement.

**Chape** : Couche mince de ciment recouvrant la surface d'une dalle ou d'un plancher. La chape est dite flottante lorsqu'elle est désolidarisée de la dalle ou du plancher par un feutre, un isolant ou tout autre matériau continu.

**Charpente** : Ensemble d'éléments assemblés entre eux et servant d'ossature à la couverture d'un bâtiment.

**Chatière** : Petite ouverture insérée dans la couverture et permettant l'aération des combles.

**Chauffage** : Système mis en place permettant le chauffage des pièces d'un bâtiment.

**Chaume** : Matériau utilisé en couverture. Il est à base végétale (paille de seigle, roseaux...). Matériau lourd et isolant.

**Châssis** : Élément fixe ou ouvrant à un vantail, recevant un vitrage ou un remplissage.

**Cheminée** : Élément intégré à la construction comprenant un foyer et un conduit permettant l'évacuation extérieure des fumées.

**Chevrons** : Pièces de bois posées sur les pannes et sur lesquelles sont fixées les lattes soutenant la couverture d'une toiture.

**Chéneau** : Conduit situé en partie basse des toitures et destiné à recueillir et canaliser les eaux de pluie.

**Chien assis** : Fenêtre en saillie située dans la toiture.

**Cimaise** : Partie bois décorative séparant le mur de son soubassement à mi-hauteur.

**Claustra** : Ouvrage ajouré en bois ou en maçonnerie fermant une loggia ou constituant un élément séparatif dans une pièce.

**Climatisation multizone** : Délimitation d'espaces nécessitant des apports différents d'air froid (climatisation) ou de chaleur (chauffage) en fonction de leur emplacement relatif dans le bâtiment (ex. leur plus ou moins grande proximité des fenêtres).

**Cloison** : Désigne les parois non porteuses permettant d'organiser les espaces. Les cloisons peuvent être en briques, parpaings, carreaux de plâtre,...

**Coefficient d'occupation des sols (COS)** : Coefficient déterminant pour chacune des parcelles comprises dans les zones définies par le plan d'occupation des sols (POS) d'une commune, la densité de construction admise selon les règles d'urbanisme. Rapport exprimant le nombre de mètres carrés maximum de plancher hors œuvre pouvant être construits par mètre carré au sol.

**Coefficient K** : Appelé conductance, il s'exprime en  $W / m^2 / ^\circ C$  (watt / mètre carré / degré Celsius), et permet de qualifier les qualités d'isolation thermique d'un matériau ou d'un ensemble de matériaux.

**Combles** : Partie de la maison située sous la toiture. Les combles peuvent être perdus ou aménagés.

**Contremarches** : Faces verticales des marches d'un escalier.

**Contreplaqué** : Panneau de bois formé par la superposition de plusieurs couches de bois liées par des résines.

**Contreventement** : Dispositif mettant en liaison les structures pour assurer leur stabilité.

**Convection** : Echange de chaleur effectué par le mouvement d'un fluide (habituellement un gaz). Les échanges de chaleur peuvent également se faire par conduction (dans les solides) et par rayonnement (infrarouge).

**Corbeau** : Élément en saillie, formant console et permettant de supporter des poutres, balcons, corniches...

**Corniche** : Moulures filantes créant des reliefs situées en couronnement de façade.

**Cour anglaise** : Cour située au dessous du niveau du terrain et qui permet d'assurer la ventilation ou le jour de pièces situées au sous-sol.

**Couverture** : Ensemble permettant la mise hors d'eau d'une construction (tuiles, bacs acier, zinc, ardoises...)

**CSTB/CSTBA** : Ce label est délivré par le CSTB pour la menuiserie PVC ou par le CSTBA pour la menuiserie bois. Ce contrôle constate la conformité de la fabrication à la définition du règlement technique (CSTBA) ou de l'avis technique (CSTB). Il attribue également un niveau de performance de perméabilité à l'air, d'étanchéité à l'eau, de résistance au vent pour chaque type de menuiserie et certifie que celui ci est régulièrement atteint.

**Cuisine américaine** : Cuisine ouverte sur le séjour.

**Cuvelage** : Traitement des parois en béton permettant de leur assurer une étanchéité. Utilisé pour la construction de sous-sols en milieu humide.

**Dalle** : Surface horizontale en béton reposant sur la structure d'une construction.

**Déclaration d'achèvement des travaux** : Déclaration signée du constructeur qui doit être adressée à la mairie dans un délai de 30 jours à partir de l'achèvement des travaux.

**Disjoncteur** : Interrupteur de sécurité qui coupe le circuit électrique en cas de surtension.

**Dormant** : Partie fixe des d'une menuiserie recevant les éléments ouvrants.

**Doublage** : Revêtement rapporté contre une paroi et permettant d'assurer une meilleure isolation thermique ou acoustique.

**Drain** : Conduit souterrain permettant de capter et d'évacuer les eaux souterraines.

**Eaux usées - Eaux vannes** : Les eaux usées sont les eaux évacuées des cuisines et salles de bains. Les eaux vannes sont les eaux évacuées des WC.

**Echantignolle** (ou chantignolle) : Cale prismatique en bois clouée sur l'arbalétrier et dont le rôle est de soutenir les pannes intermédiaires

**Echiffre** : Mur servant d'appui aux marches d'un escalier.

**Emmarchement** : Largeur d'un escalier.

**Enduit** : Revêtement de surface (environ 2 cm pour les enduits traditionnels) constitué d'un mortier de ciment et/ou de chaux hydraulique, destiné à recouvrir une paroi, afin d'en homogénéiser la surface et de l'imperméabiliser.

**Entrait** : Pièce de bois de charpente horizontal, permettant de maintenir l'écartement des arbalétriers.

**Enveloppe thermique** : Paroi horizontale, verticale ou inclinée, enfouie ou à l'air libre, séparant l'environnement intérieur et extérieur, et à travers laquelle migrent chaleur et vapeur d'eau.

**Escaliers** : Les escaliers peuvent avoir différentes configurations. Escalier droit, escalier balancé (marches tournantes), escalier hélicoïdal (marches rayonnant autour d'un axe central), escalier à la française (alternance de volées droites et de paliers), escalier à quartier tournant...

**Espagnolette** : Serrure à poignée tournante servant à fermer et à ouvrir des volets.

**Étanchéité** : Complexes bitumineux permettant la mise hors d'eau des terrasses.

**Ébrasement** : Epaisseur d'un mur au droit d'une fenêtre ou d'une porte.

**Élévation** : Façade d'un bâtiment.

**Façade** : Face extérieure d'un bâtiment ou un ensemble de faces que l'on voit globalement de l'extérieur (façade principale, arrière, latérale)

**Fâitage** : Arête horizontale formée par la jonction de deux pans de toiture dans leur partie haute.

**Faux plafond** : Plafond léger suspendu ou posé sur ossature en sous face du plancher ou de la dalle structurante.

**Fenêtre** : Menuiserie vitrée de différents types.

**Fenêtre à guillotine** : Panneaux coulissant suivant des rails verticaux situés de part et d'autre du châssis.

**Fenêtre à l'anglaise** : Le vantail ouvre vers l'extérieur selon un axe vertical latéral.

**Fenêtre à la française** : Le vantail ouvre vers l'intérieur suivant un axe vertical latéral.

**Fenêtre à soufflet** : Le vantail bascule vers l'intérieur autour d'un axe horizontal en partie basse.

**Fenêtre basculante** : Le vantail bascule autour d'un axe central horizontal.

**Fenêtre coulissante** : Panneaux coulissant suivant des rails horizontaux haut et bas.

**Fenêtre pivotante** : Le vantail pivote autour d'un axe central vertical.

**Ferme** : Assemblage en bois ou en métal, généralement triangulé, formant la structure

principale d'une charpente.

**Flocage** : Projection de fibres mélangées à un liant en vue d'assurer l'isolation thermique d'une surface.

**Fondations** : Assises des structures d'une construction. Les fondations sont conçues en fonction de la nature des sols. Fondations superficielles sur de bons sols (roche, matériau compact et sec...) et pieux sur les sols de mauvaise qualité (remblais, sols poreux...).

**Fourreau** : Gaine permettant de protéger les câbles et canalisations dans les traversées de maçonnerie ou dans le sol.

**Fruit** : Ecart d'aplomb d'une paroi par rapport à la verticale.

**Gaine** : Chute verticale en-cloisonnée dans laquelle sont groupées diverses canalisations, évacuations, conduites de ventilation...

**Garde-corps** : Barreaux de bois ou métalliques soutenant la main courante et prenant appui sur le limon.

**Giron** : Largeur des marches d'escaliers.

**Gouttière** : Profilés métalliques disposés en partie basse des toitures et destinés à recueillir les eaux pluviales et à les canaliser vers les évacuations.

**Gros-œuvre** : Eléments structurants d'une construction. (Fondations, murs, dalles, toitures...)

**Hors d'air / Hors d'eau** : Se dit d'une construction dont la couverture les portes et les fenêtres sont posées.

**Hourdis** : Eléments préfabriqués de remplissage disposés entre les solives ou les poutrelles d'un plancher.

**Huisserie** : Bâti métallique ou en bois, fixé dans la maçonnerie ou les cloisons et servant d'encadrement à une porte.

**Hydrofuge** : Se dit d'un matériau imperméable à l'eau.

**Ignifuge** : Se dit d'un matériau traité pour offrir une meilleure résistance au feu.

**Imposte** : Menuiserie fixe ou ouvrante située au dessus d'une porte ou d'une fenêtre.

**Impression** : Première couche de peinture diluée permettant la préparation des ouvrages à traiter.

**Infrastructure** : Parties inférieures des structures, généralement enterrées.

**Insert** : Appareil placé dans la cheminée et permettant de récupérer la chaleur.

**Isolation** : Matériaux mis en œuvre en vue de gérer les transmissions thermiques ou acoustiques au travers des parois.

**Isolation thermique** : Le coefficient K mesure le pouvoir isolant d'une paroi. Les matériaux de base permettant d'assurer une bonne isolation thermique sont la laine de

verre ou de roche, le polystyrène, le béton cellulaire...

**Joint** : Espace situé entre deux éléments. Le joint de dilatation permet de compenser les variations dimensionnelles des matériaux dues à des écarts de température.

**Joue** : Face latérale d'un ouvrage.

**Laitance** : Matière blanche poudreuse apparaissant à la surface des ouvrages en béton.

**Lambourde** : Pièce de bois entrant dans la structuration du plancher et sur laquelle est posé le plancher.

**Lambris** : Assemblage de panneaux de bois permettant une finition décorative des surfaces.

**Lasure** : Peinture ou vernis permettant la coloration et la protection du bois tout en laissant apparent son vinage.

**Latte** : Pièce de bois support des éléments de couverture.

**Limon** : Pièce en bois en béton ou en métal supportant les marches d'un escalier.

**Linteau** : Poutre horizontale située au dessus d'une ouverture.

**Listel** : Carrelage linéaire utilisé en frise décorative.

**Loggia** : Balcon couvert et fermé latéralement, ne faisant pas saillie par rapport au plan de la façade.

**Lucarne** : Ouvrage situé en saillie de la toiture et intégrant un châssis.

**Main courante** : Partie haute d'un garde corps, ou barre d'appui longeant une paroi.

**Maître d'œuvre** : Personne physique ou morale chargée par le maître d'ouvrage de la conception d'un projet immobilier, de l'assistance pour le choix des entreprises, et de la vérification de la conformité des constructions par rapport au projet élaboré et aux engagements contractuels. La fonction de maître d'œuvre est notamment exercée par les architectes.

**Maître d'ouvrage** : Personne physique ou morale pour le compte de laquelle sont réalisés une construction ou des travaux. Le maître d'ouvrage réunit les fonds et choisit le maître d'œuvre. Un particulier qui construit une maison individuelle en est son maître d'ouvrage.

**Mansardé** : Se dit d'un espace aménagé dans des "combles à la Mansard". Le comble est formé par deux pans brisés. La partie basse ayant un angle proche de la verticale.

**Marquise** : Auvent situé au dessus d'une porte d'entrée, souvent vitré.

**Menuiseries** : nom générique pour les portes, les fenêtres, les parquets et boiseries dans le bâtiment, les meubles et les sièges.

**Mezzanine** : Plancher complémentaire aménagé dans une pièce offrant une grande hauteur sous plafond.

**Mélangeur** : Appareil composé de deux robinets (eau froide et eau chaude) alimentant un

même bec. Réglage manuel de chaque robinet.

**Mitigeur** : Robinet composé d'une manette et d'un bec. Réglage de la température et du débit par la manette.

**Moellon** : Eléments de pierre de forme irrégulière utilisés en maçonnerie.

**Mur aveugle** : Mur sans ouvertures.

**Mur bahut** : Mur de faible hauteur formant soubassement.

**Mur banché** : Mur en béton armé.

**Mur de refend** : Mur porteur situé à l'intérieur de la construction et reliant les façades ou les pignons entre eux.

**Mur de soutènement** : Mur permettant de résister à des poussées latérales (poussées des terres en sous sol...)

**Mur mitoyen** : Mur situé sur la limite séparative entre deux propriétés.

**Mur pignon** : Mur latéral d'une construction, perpendiculaire aux façades principales.

**Mur porteur** : Mur structurant assurant la descente des charges d'une construction.

**Noue** : Angle rentrant formé par l'intersection de deux pans de toiture.

**Oeil de bœuf** : Lucarne inscrite dans un châssis circulaire ou ovale.

**Ouvrant** : Élément mobile de la menuiserie (voir vantail).

**P.V.C.** : Matériau de synthèse utilisé couramment pour la fabrication des menuiseries extérieures. **Panne** : Pièce de charpente horizontale. Elle repose les fermes et supporte les chevrons.

**Pare - vapeur** : Feuille étanche destinée à barrer le passage de la vapeur d'eau.

**Parement** : Matériau de surface assurant la finition d'une paroi (plaquettes de brique, pierre...).

**Parpaings** : Blocs parallélépipédiques en béton, existent en plusieurs épaisseurs, utilisés pour la construction des murs porteurs ou de cloisons de distribution.

**Parquet** : Revêtement de sol constitué par l'assemblage de lames de bois.

**Patio** : Cour intérieure, encadrée par du bâti.

**Paumelle invisible** : Organe de rotation dissimulé dans l'épaisseur des profils améliorant l'esthétique et les performances des fenêtres et portes fenêtres.

**Pavés de verre** : Briques de verre translucides dont l'assemblage assure un passage de lumière sans permettre une vue directe.

**Pergola** : Structure composée de poteaux et de petites poutrelles à claire - voie généralement destinée à recevoir des plantes grimpantes.

**Permis de construire** : Autorisation obligatoire pour construire, effectuer une extension



ou une rénovation. La demande de permis de construire est déposée à la mairie du lieu de la construction. Elle est constituée du projet architectural et des pièces administratives nécessaires. Le délai d'instruction est généralement de 2 mois. Le délai peut être plus long selon les services consultés, dans ce cas le délai est précisé par l'administration.

**Pieuvre** : Ensemble de fils électriques partant du centre d'une dalle et qui rayonnent vers les interrupteurs.... Ce dispositif est noyé dans le béton de la dalle.

**Plafond** : Partie horizontale supérieure d'une pièce, certains plafonds sont lisses, d'autres ornés de motifs, de moulures, de caissons...

**Plancher** : Ouvrage de charpente de menuiserie ou de maçonnerie, tout ou partie en bois, en fer ou en béton, formant une plate-forme horizontale au rez-de-chaussée ou une séparation entre les étages d'une construction.

**Plan d'occupation des sols (P.O.S)** : Document fixant les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols d'une commune. Pour chaque zone définie le P.O.S. fixe le Coefficient d'occupation des sols (C.O.S.) qui détermine la densité des constructions autorisée.

**Plan de masse** : Plan présentant les limites du terrain et son orientation, l'implantation de la construction par rapport aux limites du terrain, le tracé des voies de dessertes et les raccordements. Le plan masse fait figurer le plan des toitures de la construction.

**Plan de situation** : Plan permettant de situer le terrain concerné par rapport à la commune dans lequel il s'inscrit.

**Poinçon** : Pièce centrale et verticale d'une ferme. Elle relie les arbalétriers à l'entrait.

**Pont thermique** : Rupture de continuité dans l'isolation thermique d'un ouvrage. Ce pont thermique peut entraîner de la condensation.

**Portée** : distance séparant deux appuis soutenant une structure ou un élément de celle-ci.

**Poutrelle** : désigne une petite poutre, d'un matériau quelconque ; en charpente métallique, désigne un produit sidérurgique ayant une forme de H ou de I - dans le bâtiment, désigne un élément porteur d'un plancher béton.

**Queues de vaches** : Ce sont les parties de bois de la charpente qui dépassent du droit de la façade, appelées plus couramment dessous de toit.

**Radier** : Type de fondation utilisé sur les sols instables. Il est constitué d'une dalle en béton armé, réalisée sous toute la surface d'un bâtiment. Le radier permet une répartition homogène des charges sur le terrain.

**Ragréage** : Enduit étalé sur une surface brute pour l'homogénéiser avant la mise en place d'un revêtement de finition.

**Ravalement** : Se dit de la préparation des fonds d'une façade neuve, et du nettoyage d'une façade ancienne.

**Refend** : Voir mur.

**Réception des travaux** : C'est l'acte par lequel le maître d'ouvrage déclare recevoir les travaux (avec ou sans réserves) en présence du constructeur. Elle fait l'objet d'un procès verbal de réception, et constitue le point de départ des différents délais de garantie.

**Second œuvre** : Travaux tous corps d'état hors structures porteuses (gros œuvre).

**Semelle filante** : En partie basse des fondations, elles sont situées sous les murs porteurs et les poteaux.

**Seuil** : Traverse basse du dormant d'une porte fenêtre ou d'une porte d'entrée.

**Solives** : Pièces de bois structurant les planchers et reposant sur les structures (poutres ou murs porteurs).

**Soubassement** : Assise d'une construction. En menuiserie, il s'agit de la partie basse d'une fenêtre munie d'un vitrage ou d'un remplissage.

**Souche** : La souche d'une cheminée est le conduit maçonné émergeant de la couverture.

**Sous Œuvre** : Travaux se rapportant aux fondations.

**Soutènement** : Voir mur.

**Staff** : Plâtre armé de fibres utilisé pour les moulages et les faux plafonds.

**Stuc** : Mélange à base de plâtre imitant le marbre.

**Stylobates** : Plinthes épousant la forme des marches et contremarches.

**Substrat** : Matériau qui en soutient ou supporte un autre - même si ce n'est pas nécessairement sa fonction première.

**Surface habitable** : Surface de plancher calculée après déduction de l'emprise des murs, des cloisons, des caves, des sous sols, des balcons et locaux dont la hauteur est inférieure à 1,80m.

**Surface hors œuvre brute (SHOB)** : Ensemble de toutes les surfaces construites à tous les niveaux y compris emprise des murs et cloisons, combles, sous sols, balcons...

**Surface hors œuvre nette (SHON)** : Ensemble des surfaces construites y compris emprise des murs et cloison et déduction faite des surfaces extérieures et des surfaces non aménageables.

**Tomette** : Carreaux en terre cuite utilisés en revêtement de sol.

**Travée** : Espace situé entre 2 éléments de structure (fermes, poteaux, poutres, murs...).

**Trémie** : Ouverture créée dans un plancher.

**Tuiles** : Éléments de couverture en terre cuite. Ils existent en plusieurs dimensions et sont de forme variable (Tuiles mécaniques, tuiles plates, tuiles canal...)

**Vantail** : Partie ouvrante d'une fenêtre ou d'une porte.

**Velux** : Châssis de toit inscrit dans la continuité du rampant d'une toiture.

**Ventilation mécanique contrôlée (V.M.C.)** : Système d'aération assuré par un aspirateur électrique permettant généralement la ventilation de locaux humides ou aveugles.

**Ventilo convecteur** : Appareil de chauffage. Le réchauffement se fait par l'action d'un ventilateur envoyant de l'air à travers un corps de chauffe.

**Verrière** : Surface vitrée de grande dimension située en toiture ou en façade.

**Véranda** : Construction vitrée accolée à la construction et permettant l'extension des pièces.

**Viabilisé** : Se dit d'un terrain sur lequel les travaux préalables nécessaires à la construction (voirie, réseaux...) ont déjà été réalisés.

**Vide sanitaire** : Vide laissé entre le sol et le dessous de la première dalle. Le vide sanitaire doit être d'une hauteur minimale de 20cm et ventilé.

**Vitrage** : Ensemble de glace polie.

**Vitrage isolant** : Ensemble composé de deux glaces polies et d'un intercalaire métallique formant une lame d'air entre les deux glaces (Vitrage isolant thermique).

**Voligeage** : Ensemble de voliges (planches minces en bois) sur lesquelles sont fixées les couvertures des toits.

Voir aussi <http://www.infowebbtp.com/wiki-DicoM/#>

<http://www.infociments.fr/glossaire/p>